

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quinzième jour du mois de décembre en l'an deux mille huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent :           Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
  - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2009
    - Activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales
    - Programme triennal d'immobilisations 2009/2010/2011
- 3) Rémunération 2009 (officiers municipaux et autres salariés non conventionnés)
- 4) Adoption du règlement numéro 418-2008 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2009
- 5) Adoption du règlement numéro 419-2008 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2009
- 6) Avis de motion (taux d'intérêt et pénalité)

Période de questions traitant sur le budget seulement

Levée de l'assemblée

365-2008

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2009**

366-2008

#### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

**REVENUS**

Taxes	\$ 2 245 508,
Paiements tenant lieu de taxes	154 390,
Autres services rendus	64 122,
Imposition de droits	61 500,
Amendes et pénalités	7 000,
Intérêts	23 800,
Autres revenus	1 750,
Transferts	<u>334 692,</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>\$ 2 892 762,</b>

**CHARGES**

Administration générale	\$ 470 941,
Sécurité publique	443 801,
Transport	617 437,
Hygiène du milieu	710 229,
Santé et bien-être	36 705,
Urbanisme et développement	104 162,
Loisirs et culture	368 110,
Frais de financement	240 922,
<b>Sous-total :</b>	<b>\$ 2 992 307,</b>

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

Amortissements	\$ -522 739,
<b>Sous-total :</b>	<b>\$ -522 739,</b>

**AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Remboursement de la dette à long terme	\$ 409 100,
Activités d'investissement	136 400,
<b>Sous-total :</b>	<b>\$ 545 500,</b>

**TOTAL :** **\$ 3 015 068,**

**EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES  
AVANT AFFECTATIONS**

**\$ 122 306,**

**AFFECTATIONS**

Surplus accumulé affecté	-86 400,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	15 974,
Fonds réservés (loisir général)	-51 880,
<b>Total :</b>	<b>\$ -122 306,</b>

**EXCÉDENT NET** **\$ 0,**

**FONDS D'INVESTISSEMENT**

**REVENUS**

Taxes foncières générales	\$ 66 900,
Taxes foncières de secteur	59 500,
Transferts (subventions)	10 000,
Autres revenus	63 000,
<b>Sous-total :</b>	<b>\$ 199 400,</b>

Financement emprunts à long terme	\$ 439 000,
Surplus accumulés	22 500,
Fonds de roulement	44 800,
Fonds réservés	10 000,
<b>Sous-total :</b>	<b>\$ 516 300,</b>

**TOTAL :** **\$ 715 700,**

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

**IMMOBILISATIONS**

Administration générale	\$ 6 000,
Sécurité publique	13 100,
Transport	564 300,
Hygiène du milieu	27 500,
Santé et bien-être	0,
Urbanisme et développement	3 600,
Loisirs et culture	101 200,
<b>TOTAL :</b>	<b>\$ 715 700,</b>

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 telles que présentées.

367-2008

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009/2010/2011**

Programme triennal							
Numéro et titre du projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- Administration (5 ord./portables); incendie; transport (tracteur, voirie); aqueduc (résine à bille pour adoucisseurs);urbanisme (classeurs ignifuges); loisirs et culture (divers)	0	186 800	0	0	186 800	0	186 800
2- Centre de loisirs multifonctionnel	0	0	0	500 000	500 000	0	500 000
3- Aménagement d'aires touristiques le long du littoral y incluant l'escalier au parc Détente	0	0	415 000	0	415 000	0	415 000
4- Égout route Marie-Victorin ouest (développement résidentiel)	0	0	155 000	0	155 000	0	155 000
5- Modification du système de réfrigération à l'aréna (fréon pour celui de l'amoniaque)	0	0	0	0	0	600 000	600 000
6- Marquise à l'entrée de l'hôtel de ville	0	0	0	0	0	20 000	20 000
7- Réfection de voirie rue Tardif (bordures et pavage)	14 284	379 000	0	0	379 000	0	393 284
8- Réfection de voirie rue Legendre	0	14 300	256 000	0	270 300	0	270 300
9- Réfection de voirie route Pointe-Platon	0	0	0	0	0	388 000	388 000
10- Prolongement du développement rue Barbin phase 2	0	0	0	0	0	337 000	337 000

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

11- Prolongement du développement rue Leclerc et chemin de l'Aqueduc	65 717	60 000	60 000	0	120 000	0	185 717
12- Prolongement du développement rue Louis-Houde	0	0	0	148 500	148 500	0	148 500
13- Réfection et élargissement de la rue Laurier	3 198	0	0	530 000	530 000	0	533 198
14 - Prolongement du développement rue Marcel-Faucher	0	0	12 500	0	12 500	0	12 500
15- Prolongement du développement rue Tardif	0	0	190 000	0	190 000	0	190 000
16- Étangs aérés pour les eaux usées	0	0	0	0	0	5 646 000	5 646 000
17- Bâtiment de service pour les terrains de soccer	0	75 600	0	0	75 600	0	75 600
<b>Total:</b>	<b>83 199</b>	<b>715 700</b>	<b>1 088 500</b>	<b>1 178 500</b>	<b>2 982 700</b>	<b>6 991 000</b>	<b>10 056 899</b>

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- administration générale	0	6 000	0	0	6 000	20 000	26 000
2- sécurité publique	0	13 100	0	0	13 100	0	13 100
3- transport	83 199	564 300	518 500	678 500	1 761 300	725 000	2 569 499
4- hygiène du milieu	0	27 500	155 000	0	182 500	5 646 000	5 828 500
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	3 600	0	0	3 600	0	3 600
7- loisirs et culture	0	101 200	415 000	500 000	1 016 200	600 000	1 616 200
8- électricité	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total:</b>	<b>83 199</b>	<b>715 700</b>	<b>1 088 500</b>	<b>1 178 500</b>	<b>2 982 700</b>	<b>6 991 000</b>	<b>10 056 899</b>

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 10 056 899 \$.

368-2008

**RÉMUNÉRATION 2009 (OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES SALARIÉS NON CONVENTIONNÉS)**

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2009 :

Hausse de 2,5 % :

**Moniteurs(trices) : 9,01 \$/heure;**

**Coordonnateur(trice) loisirs et monitrice en chef : 11,27 \$/heure;**

**Surveillant à la polyvalente : 10,77 \$/heure + ajustement salarial de 3.23 \$/heure = 14,00 \$/heure;**

**Gymnaste : 12,93 \$/heure;**

**Taekwondo : Responsable : 17,87 \$/heure;  
Assistant : 15,38 \$/heure;**

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

**Bibliothécaire** : 9,91 \$/heure + ajustement salarial de 1,09 \$/heure = 11,00 \$/heure;

**Brigadières** : 12,54 \$/heure ou 6,27 \$/présence; ajout de 2 journées de maladie par année, non cumulatives et non remboursables pour les brigadières régulières à temps partiel au 01 janvier 2006 calculées au prorata de leur temps, soit 2 heures pour une journée complète;

**Membres résidents du comité d'urbanisme** (à l'exclusion des élus et du personnel permanent) : 49,20 \$/séance;

Hausse de 2,5 % :

**M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs** : 43 000, \$/année, soit 826,92 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

**M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics** : 50 680, \$/année, soit 974,62 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);

**M. Bertrand Fréchette, directeur général & secrétaire-trésorier** : 65 000, \$/année, soit 1 250, \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

**Mme France Dubuc, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe** : 35 142, \$/année, soit 675,81 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec.

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

**Autre : Frais de déplacement : 0.45 \$/kilomètre.**

**Rémunération du conseil municipal conformément à l'article 8 du règlement municipal numéro 383-2006.**

369-2008

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2008 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009**

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 402-2007 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2009;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 02 décembre 2008;

**IL EST PROPOSÉ :**

Par Michel Cameron

**APPUYÉ :**

Par Gratien Tardif

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement numéro 418-2008, est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 418-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 418-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

370-2008

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2008 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2009;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 02 décembre 2008;

### **IL EST PROPOSÉ :**

Par Michel Routhier

### **APPUYÉ :**

Par Berchmans Dancause

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement numéro 419-2008 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 419-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 419-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION (TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ)**

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'article « 7 » relativement aux taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 304-2001 concernant les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS TRAITANT SUR LE BUDGET SEULEMENT**

371-2008

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 22 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier